

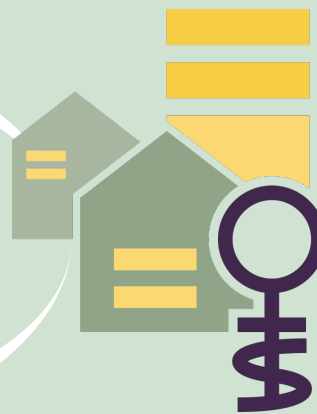
DÉFENDONS NOS DROITS: PROMOUVOIR L'ÉQUITÉ SALARIALE DANS LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

Le problème

Au Nouveau-Brunswick, la **Loi de 2009 sur l'équité salariale** ne s'applique pas aux gouvernements locaux ni aux commissions de services régionaux (CSR). Plusieurs ont réalisé l'équité salariale, mais seulement sur une base volontaire.

La solution

Légiférer l'équité salariale dans les gouvernements locaux et CSR. D'ici là, le projet: **L'ÉQUITÉ SALARIALE ARRIVE EN VILLE!** les guide dans le processus d'équité salariale à l'aide de politiques et de bonnes pratiques.



L'ÉQUITÉ SALARIALE ARRIVE EN VILLE!

C'est le bon moment!

La réforme de la gouvernance locale a entraîné d'importants changements. Les gouvernements locaux et CSR doivent revoir et ajuster leurs systèmes de rémunération. C'est donc le moment idéal pour faire l'équité salariale!

La réforme en chiffres:

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la province est passée de :

104 municipalités
à **77** gouvernements locaux

236 districts de services locaux
à **12** districts ruraux

ÉQUITÉ SALARIALE: Comparaison d'emplois à prédominance féminine aux emplois à prédominance masculine de même valeur, pour s'assurer qu'ils sont rémunérés équitablement.

Emplois à prédominance féminine

- ▶ Réceptionniste
- ▶ Commis comptable
- ▶ Gestionnaire loisirs communautaire

Emplois à prédominance masculine

- ▶ Mécanicien
- ▶ Préposé à l'entretien de terrains
- ▶ Plombier

ÉQUITÉ INTERNE: Évaluation de tous les emplois au sein d'un organisme sans distinction de genre entre les différents emplois.

